

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2025



Projet au 2000

Association Ethique et Investissement –

Assemblée Générale du 15 avril 2026

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

Pour évoquer la vie de l'association en 2025, commençons par quelques points marquants sur l'évolution de son environnement.

1. 2025 a été une année de recul de la finance durable

Du côté des régulateurs

L'Union européenne et la France ont renforcé certaines exigences ESG tout en simplifiant d'autres.

1. **En France, le nouveau label ISR est entré en vigueur.** Il comprend l'exclusion obligatoire des énergies fossiles non conventionnelles et des nouveaux projets pétroliers, ainsi que celle du tiers des entreprises les moins performantes en matière d'ESG, sachant que 20 % des entreprises financées doivent avoir un plan de transition crédible. Cela a abouti à la chute de 29 % du nombre de fonds labellisés, mais à une amélioration mesurable des scores ESG et de l'empreinte carbone des fonds restants labellisés.

Au niveau Européen, via la directive « Omnibus », une simplification du reporting (au sens de la Directive sur le Reporting Social et Environnemental des entreprises / CSRD), de la taxonomie et du devoir de vigilance (CS3D) a été annoncée en février 2025. Elle entend réduire ainsi de 25 % les charges administratives des entreprises (35 % pour les PME).

Par ailleurs, en mai 2025 l'ESMA (autorité de régulation européenne des marchés financiers) a annoncé de nouvelles obligations sur les noms de fonds. Les fonds utilisant des termes ESG (recouvrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur nom doivent maintenant avoir 80 % d'actifs alignés ESG, ou 50 % d'investissements durables au sens du SFDR (Règlement européen régissant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'un alignement avec les exclusions des indices PAB (ParisAligned Benchmark) ou CTB (Climate Transition Benchmark).

Enfin, en novembre 2025, l'UE a annoncé une réforme de ce règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la divulgation des informations en matière de durabilité. Pour réduire le greenwashing et favoriser la comparabilité des fonds, le triptyque Art. 6 / 8 / 9 disparaîtrait au profit des catégories :

- ✓ Sustainable : produits investissant dans des actifs ou activités durables, avec exclusions renforcées (fossiles, charbon, etc.).
- ✓ ESG Basics : produits intégrant des facteurs ESG sans objectif de durabilité stricte.
- ✓ Transition : produits soutenant la transformation vers des pratiques plus durables (plans crédibles, benchmarks PAB Paris-Aligned Benchmarks et EU CTB Climate Transition Benchmarks).

De toute évidence, les sujets qui intéressent notre association deviennent de plus en plus techniques, les produits et leur communication se sophistiquent. Nos missions (former, éclairer, interpellier) sont par conséquent d'une utilité croissante, dans un environnement évolutif.

Quelques fils conducteurs, pour appréhender les évolutions récentes :

Thème	2024	2025	Évolution clé
SFDR (UE)	Classification Article 6 / 8 / 9. Reporting complexe. Critiques sur le greenwashing.	Réforme annoncée : nouvelles catégories <i>Durable</i> / <i>Transition</i> / <i>ESG Basics</i> . Exclusions fossiles renforcées. Documents simplifiés.	Clarification majeure + lutte contre l'écoblanchiment.

Association Ethique et Investissement – Assemblée Générale du 15 avril 2026

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

Thème	2024	2025	Évolution clé
Label ISR (France)	Critères larges, exclusions limitées. Beaucoup de fonds labellisés.	Nouveau label (1er janv.) : exclusions fossiles strictes, obligations de résultats, chute du nombre de fonds labellisés.	Durcissement + crédibilité renforcée.
Taxonomie européenne	Extension progressive (climat + quelques secteurs). Reporting complexe.	Simplification annoncée : réduction des charges administratives, meilleure lisibilité pour les PME.	Allègement du reporting + meilleure accessibilité.
ESMA – Noms de fonds	Pas de règle uniforme sur l'usage des termes ESG.	Règle 2025 : 80 % d'actifs alignés ESG ou 50 % d'investissements durables pour utiliser des termes ESG dans le nom.	Encadrement strict des noms pour éviter le greenwashing.
CSRD / ESRS	Déploiement progressif, premières entreprises concernées.	Extension à de nouvelles entreprises + ajustements pour simplifier certains indicateurs.	Montée en puissance + optimisation.
Devoir de vigilance / CSDDD	Négociations encore en cours.	Adoption et mise en œuvre progressive du CSDDD (selon pays).	Cadre européen plus clair sur la chaîne de valeur.
Normes internationales (ISSB)	Adoption limitée à quelques juridictions.	Adoption élargie (Asie, Amérique latine). Convergence accrue avec l'UE.	Vers une harmonisation mondiale.
Labels européens (Ecolabel financier)	Projet encore en discussion.	Avancées mais pas encore finalisé.	Progression lente mais continue.
Marchés carbone	Réformes en cours, ETS II en préparation.	Mise en œuvre progressive + discussions sur les mécanismes internationaux.	Renforcement des signaux prix carbone.

2. Un bref aperçu des activités proposées par l'Association à ses adhérents et sympathisants en 2025

A. Les activités de réflexion et d'échanges de l'Association se sont traduites dans les événements suivants :

Colloques/soirées-débat

● Le **28 avril**, l'Association a organisé un colloque sur le thème suivant : " **Face à la levée de bouclier de ses adversaires (backlash) faut-il continuer à réglementer l'ESG ?**" avec :

- Corinne Lepage avocate Huglo Lepage Avocats, ancienne ministre de l'environnement et ancienne eurodéputée,
- Cécile Ezvan, Professeur d'éthique à Excelia Business School
- Murielle Cagnat Fisseux, DG de Stella Partners et co-présidente d'un comité du Medef

Association Ethique et Investissement – **Assemblée Générale du 15 avril 2026**

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

Les intervenantes sont parties du constat que la finance responsable faisait l'objet d'un important « retour de bâton » (backlash) : un flot de critiques est venu remettre en cause son rôle et son efficacité, et notamment, son cadre réglementaire avec la proposition de la Commission Européenne baptisée « Omnibus » (ré-)visant les principales directives en la matière, pourtant en vigueur depuis peu dans l'UE. Sont ciblées :

- la CSRD, qui encadre le reporting « extrafinancier », autrement dit, le devoir de « redevabilité » des entreprises, implanté en France avec la loi NRE (Nouvelles Régulations Économiques) de 2001, pour renseigner leurs parties prenantes (dont les investisseurs) sur leur modèle d'affaires, leur compréhension et par conséquent, leurs actions quant aux incidences écologiques, sociales, et globalement sociétales liées à leurs activités ;
 - la CS3D, inspirée de la loi sur le Devoir de Vigilance votée en France dès 2017 après le drame du Rana Plaza, pour inciter les entreprises « donneuses » d'ordre à s'assurer que leurs sous-traitants s'attachent à respecter les droits humains et l'environnement.
- Le **25 novembre**, l'Association a initié une réflexion sur le thème « **Financement de l'armement, comment distinguer "le juste" de "l'injuste", le civil du militaire et le public du privé ?** » avec :
- Hervé Guez, CIO Equity & FI de Mirova, promoteur des Defense Bonds responsables ;
 - Bernard Bourdin, théologien, dominicain, professeur de philosophie et d'histoire des idées politiques ;
 - Guillaume Houël, ingénieur en chef de l'armement, spécialiste des drones

Bernard Bourdin a présenté une analyse en 3 étapes de la doctrine de la guerre juste dans la tradition chrétienne. Pour St Augustin, afin d'être qualifiée de juste la décision d'entrée en guerre doit être du seul ressort du chef de l'État, reposer sur une juste cause (se protéger d'une agression) et avoir pour but le retour à la paix. St Thomas d'Aquin reprend ces conditions en précisant que la guerre doit viser à faire triompher le bien commun et non des causes cachées. Enfin, Francisco de Vitoria étend le concept aux diverses manières de combattre dans le contexte de la conquête par les Espagnols du Nouveau Monde et des massacres qui y sont perpétrés. Pour Bernard Bourdin, la guerre totale moderne posant des questions éthiques complexes, un renforcement de la réflexion sur le droit de défense des peuples est préférable au fait de réduire la guerre au simple niveau technologique ou de la rejeter complètement.

Guillaume Houël a ensuite présenté une discussion sur la distinction entre les technologies civiles et militaires, expliquant comment ces 2 domaines s'imbriquent de plus en plus dans les systèmes modernes. En utilisant l'exemple du drone MALE (Moyenne Altitude Longue Endurance), il a tout d'abord évoqué le fait que la frontière civil/militaire s'efface dans les faits puisque les systèmes modernes mêlent indissociablement composants civils et finalités militaires et les entreprises qui les conçoivent fonctionnent elles-mêmes en logique duale. Pour lui, cette hybridation n'est pas seulement technique mais industrielle puisque ce n'est plus le militaire qui irrigue le civil, mais les technologies civiles qui conditionnent aujourd'hui la supériorité opérationnelle. Enfin, il a insisté sur le fait que cette dualité devient un instrument de puissance stratégique dans la mesure où d'une part le contrôle technologique sert de levier économique et politique (cf. la réglementation ITAR américaine) et d'autre part les conflits hybrides montrent comment des moyens civils sont utilisés pour produire des effets militaires tout en restant sous le seuil de la guerre ouverte. Selon lui, la question éthique ne peut donc plus se limiter à l'objet technologique mais doit se concentrer sur sa finalité et ses utilisateurs.

Enfin **Hervé Guez** a analysé le financement de l'industrie de la défense dans le contexte de l'investissement responsable, expliquant les défis posés par la distinction entre armes interdites et/ou controversées. Il a souligné que les politiques d'exclusion ESG actuelles ont eu relativement

Association Ethique et Investissement – **Assemblée Générale du 15 avril 2026**

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

peu d'effet car les grands groupes industriels cotés ont des ressources suffisantes pour ne pas avoir besoin de financement privé. Il a néanmoins proposé la création d'un mécanisme d'obligations de défense européennes pour contrôler la finalité des financements, reconnaissant que la souveraineté nationale complique la mise en œuvre d'un cadre européen unifié.

Ateliers Éthiques : En 2025, les travaux ont portés sur le thème du colloque Éthique et Investissement de 2024, à savoir « **Comment mener une politique d'engagement ?** ». Les investisseurs ne pourraient-ils pas envisager de se tourner vers le banquier ou le gérant, dès lors qu'il affiche s'impliquer dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR), en le questionnant sur ses pratiques ? Quelle méthode et quels moyens met-il en œuvre dans le cadre de quelle politique ? Quels sont les résultats concrets obtenus qui pourraient être mis en avant dans une réunion ou compte rendu de gestion ? Des dispositions dans ce sens en faveur de l'engagement ne pourraient-elles pas être inscrites dans une charte d'investissement ou plus simplement de relations avec les partenaires financiers ?

Groupe congrégation : La rencontre annuelle entre pairs des Économes de Congrégations Religieuses, animée par Marie-Thérèse Thibaut, Administratrice d'E&I, s'est tenue le 15 octobre. Ce fut l'occasion de faire le point sur les politiques d'investissement et de gestion patrimoniale des congrégations religieuses, avec des présentations détaillées des placements immobiliers, financiers et éthiques des différentes communautés. Le groupe a également abordé les défis actuels concernant les placements éthiques et solidaires, la gestion des biens patrimoniaux et les orientations futures de l'investissement. Cette rencontre a enfin permis aux participantes d'échanger à propos du documentaire intitulé "Les Jardiniers de l'économie" diffusé sur France2 le 31 août dernier.

B. **Les activités de formation**

● **en direction des congrégations :**

En 2025, exceptionnellement, deux sessions au lieu d'une, pour répondre à la demande, concernent la Prévision Long Terme (PLT). Par souci d'efficacité les participants sont réunis par groupe de 12 personnes environ. Une première session de formation à la **Prévision Long Terme** (PLT) menée par Pierre Arquie, ancien directeur financier de la Congrégation Notre-Dame des Chanoinesses de St Augustin s'est déroulée en visio (7 séances entre janvier et mai). Il s'agit de répondre à la question : avons-nous assez d'argent pour assurer durablement la vie des membres de la Congrégation et sa mission ? L'analyse part d'une projection démographique et tient compte : 1) des revenus des religieux(es) 2) de ceux de la Province 3) du patrimoine immobilier de la Congrégation 4) des dépenses courantes de la communauté 5) du résultat courant de la Congrégation et 6) de l'évolution de ses réserves financières. La 2ème session s'est déroulée entre avril et novembre 2025.

Concernant cette formation, l'Association a convenu avec **Corref & Cie** d'un accord pour la déployer auprès des congrégations qu'elle accompagne dans le cadre de ses missions spécifiques. En effet, Corref & Cie intervient auprès des congrégations en fin de vie et dans ce cadre, ses missions d'audits et d'accompagnement peuvent la conduire à avoir besoin de connaître et/ou utiliser cet instrument, E&I a donc mis à sa disposition son outil PLT, aux termes d'une Convention. Il peut en effet répondre au besoin précis des congrégations qui ne sont plus, par définition, aptes à se former auprès d'E&I directement ni à se doter par elles-mêmes de cet outil.

En novembre, l'Association Ethique & Investissement a dispensé sur 2 jours à une quinzaine d'économes de congrégations religieuses une **formation aux fondamentaux des placements financiers** couvrant les domaines suivants :

Association Ethique et Investissement – **Assemblée Générale du 15 avril 2026**

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

1. Connaître et comprendre les différents types de placements (monétaire, obligations, actions, fonds de placement et autres types) : définition, rentabilité attendue, risque, fiscalité
2. Analyser financièrement une Congrégation (adéquation entre placements et besoins à court et moyen terme)
3. Inscrire un engagement dans ses placements (l'investissement socialement responsable)
4. Déterminer une allocation d'actifs conforme à son projet (besoins et projets, couple rendement/risque)
5. S'organiser en interne (responsabilités du Conseil, de l'économe, du comité financier) et en externe (choix des intermédiaires financiers, mandat de conseil ou de gestion)
6. Assurer le suivi et rendre compte au Conseil

Bravo et merci aux intervenants : Pierre Arquié – Raymond Verley – Pierrick Walch – Benoit Vesco – Aurélie Baudhuin – Olivier de Guerre – Marc Favard qui sur les 11 dernières années ont assuré 15 sessions de ce type, pour former environ 150 économes.

Concernant l'avenir de cette formation, Pierre Arquié, dans un souci de transmission progressif, a convaincu **Raymond Verley**, l'actuel Directeur financier du Généralat de la Congrégation Notre-Dame, de piloter les futures sessions, avec l'appui de **Pierrick Walch** (ex Meeschaert et ex Natixis) qui est conseil indépendant, à Lyon.

● en direction de tout public :

En avril, l'Association a inauguré une nouvelle formation d'une journée en présentiel sur le thème « **Quelle éthique pour mes placements, quels placements pour mon éthique ?** ». La matinée a été consacrée aux fondamentaux de l'éthique (qu'est-ce que ce mot recouvre et implique ?) et l'après-midi dédié au décryptage de la documentation des fonds d'investissement (comment distinguer les « passages obligés » des éléments vraiment significatifs ?). Avec Cédric Couturier, Edmond Schaff, Ornella di Iorio et Jérôme Courcier.

C. **Le contact avec la réalité** a été maintenu et développé en 2025 grâce

1. A la participation active de l'Association au **comité de sélection des entreprises « investissables » dans le fonds Nouvelle Stratégie 50 (NS50) créé à la demande d'E&I il y a plus de 40 ans et géré maintenant par Mandarin Gestion**. E&I y est représentée par son Président, et par Geoffroy de Vienne, Pierre Chardigny (Administrateurs) et Michèle Royer (Déléguée Générale d'E&I), secondée par une bénévole en formation (Master L. de Vinci), Christine Ceza. Neuf secteurs ont été étudiés dans ce cadre en 2025 : la construction, l'armement, le bâtiment, l'immobilier, le luxe, le prêt à porter, les hôtels restaurants et loisirs, les produits cosmétiques et les télécommunications.

Rappel : depuis plus de 40 ans et sa création par Sr Nicole Reille, avec l'appui de Luc Meeschaert, le fonds NS 50, qui est le porte étendard de notre association, a trois caractéristiques qui en font un instrument de placement unique en son genre :

- Cadrer : la définition de l'univers investissable du fonds NS 50 s'appuie sur une charte qui figure sur notre site internet. L'association y affirme les valeurs qui l'animent, avec une double volonté : s'inscrire dans la ligne de la pensée sociale et environnementale chrétienne et agir en direction des entreprises dans une perspective de long terme (ESG).
- Agir : la mise en œuvre concrète de notre charte se fait tous les mois par une équipe E&I à partir des analyses extra-financières proposées par Mandarin Gestion pour les entreprises du Stoxx 600 les mieux notées. Ce comité décide des entreprises formant l'univers d'investissement dans lequel le gérant du fond puise pour optimiser l'orientation du portefeuille de NS 50.

Association Ethique et Investissement – **Assemblée Générale du 15 avril 2026**

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

- Suivre : l'association publie chaque mois son appréciation du comportement des entreprises d'un secteur économique particulier vis-à-vis de la charte de l'association. Depuis le début de l'année 2025 nous avons traité de la construction, de l'armement, du bâtiment, de l'immobilier, du luxe et du prêt à porter.

On dit ce que l'on fait, on fait ce que l'on dit et on rend compte. A contrario, la plupart des fonds dits « responsables » se contentent d'un comité éthique consultatif, sans mandat impératif et sans compte rendus mensuels détaillés. Une différence qui confère à ce fonds actions une « personnalité » singulière.

2. A ses actions d'engagement, autre « pilier » de ses missions historiques

Ainsi, l'Association, parce qu'elle se préoccupe du comportement éthique des entreprises sur les axes ESG, a signé en 2025 l'appel à la mobilisation des professionnels de la finance pour défendre ce dernier. Il est en effet important de rappeler que **l'ESG** n'est ni un indicateur de durabilité, ni un gage d'impact positif, mais un cadre essentiel en vue de réduire les risques et d'identifier les sociétés soucieuses de s'adapter aux défis de notre époque. Rejeter l'ESG par principe n'a pas de sens puisque lesdits critères permettent à l'entreprise de nourrir sa vision stratégique et, pour l'investisseur, de distinguer les entreprises engagées dans une amélioration continue de leur gestion interne de celles qui ignorent les risques environnementaux et sociaux.

- En plus de son interpellation directe, cette fois dans le cadre de la campagne de questions écrites au CAC40 promues par le FIR, elle a interpellé **BNPP sur sa relation avec le groupe Altice** dont plusieurs cadres ont été arrêtés, voire mis en examen tant au Portugal qu'en France pour divers délits financiers sans que la banque ne se porte partie civile ni ne daigne répondre, sur le fond, au questionnement de l'Association Ethique & Investissement sur ces faits graves et leur onde de choc. Le G de gouvernance est en effet un pilier important de l'ISR qui implique de veiller au strict respect par soi-même et ses parties prenantes non seulement des lois et règlements en vigueur mais également, de l'éthique des affaires.
- Notre action a été citée comme exemple des difficultés que rencontrent les « petits porteurs » dès lors qu'ils ont à faire entendre leur voix lors des assemblées générales des entreprises, dans un **article de Nina Godart du journal Le Monde** : *« aborder un sujet sensible vous confrontera sans doute à un mur. Le 13 mai, au Carrousel du Louvre, la direction de BNP Paribas a répondu « de manière tout à fait lacunaire » à une question préparée par l'association Ethique et investissement, rapporte sa juriste bénévole Christine Ceza. Il était demandé à la banque si elle comptait se porter partie civile dans les enquêtes financières en cours contre son client, l'ancien dirigeant d'Altice Patrick Drahi. La direction a renvoyé à une réponse écrite sur son site, où elle indique « ne pas commenter ». Au lendemain de cette réunion, dans la vidéo de l'AG 2025 postée sur le site de BNP, la partie « questions-réponses » a initialement été coupée au montage. Puis remise en entier après que les associations s'en sont émues sur les réseaux sociaux. Le signe d'un « malaise ou un désintérêt vis-à-vis des questions des actionnaires ? », se demande Michèle Royer, chargée de mission pour l'association à l'origine d'un fonds créé en 1983 par des économistes de congrégations religieuses pour garantir une retraite aux sœurs ».*
- En juin, quatre membres du CA se sont entretenus avec Carine Couteville, la Directrice des droits humains de **TotalEnergies** (TTE). Un compte rendu de ce dialogue a été publié dans notre Newsletter de juillet 2025.

Association Ethique et Investissement – **Assemblée Générale du 15 avril 2026**

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

- Enfin, début juillet, Ethique et Investissement a soutenu la position exprimée par **Eurosif** - The European Sustainable Investment Forum) : l'organisation européenne de référence en ce qui concerne la promotion de l'intégration de critères ESG dans la gestion financière, dans cette prise de position publique et collégiale encourage la commission européenne à préserver l'intégrité et l'ambition du cadre de l'EU en matière de finance durable et ce, dans le contexte des discussions sur un « règlement omnibus » visant à amender certaines de ses composantes clés. La déclaration a été signée par 475 entités, dont 130 investisseurs et institutions financières, 87 entreprises de l'économie réelle et 92 autres organisations. Elle a été remise début septembre aux décideurs politiques et aux journalistes de l'UE.

D. Autres prises de paroles, lors d'événements externes (en bref)

Notre association a participé à divers **colloques**.

En janvier, au Collège des Bernardins, l'Association a participé à une des tables rondes de la journée inaugurale de **l'Institut des Hautes Etudes en Finance Religieuse (IHEFR)**. Jérôme COURCIER (Pdt d'E&I) a débattu de « *L'investissement éthique comme recherche d'un alignement d'intérêt le plus large possible* » avec Laurence Laplane-Rigal (Directrice de l'investissement à impact chez Amundi), Olivier de Guerre (Président de Phitrust) et Frère Patrick Gotillot (Économe de la Congrégation Saint Vincent de Paul).

En juin, l'Association a eu le privilège d'assister à Londres à un événement intellectuellement stimulant : la **première conférence de la communauté des investisseurs religieux en Europe**, une initiative conjointe entre le Church Investors Group (CIG), les Arbeitskreis Kirchlicher Investoren (AKI) et le De Nieuwe Beurskoers (DNBK). Nous avons discuté des racines chrétiennes de l'investissement éthique et nous nous sommes demandés si investir dans le secteur de la défense pouvait être responsable. Deux sujets que l'Association Ethique et Investissement a déjà abordé de son propre chef et envisage d'approfondir.

En décembre, à l'invitation de François FAURE, membre d'E&I, Jérôme COURCIER est intervenu à la CCI du Vaucluse devant les membres avignonnais du **réseau CEP** (Collectif pour une Economie Participative). Ce sont en effet des professionnels, assureurs, universitaires ou chefs d'entreprises qui, comme les membres de l'Association Ethique et Investissement, partagent la conviction que la protection de l'environnement, l'engagement social dans l'entreprise, le soutien à une croissance raisonnée et une demande de démocratie participative qui traversent notre société et ne trouvent pas de réponse adaptée dans le monde de l'épargne. Un chantier à investiguer de conserve.

Face au changement de panorama qu'est le « retour de bâton ESG », il s'agissait de redonner du sens à travers 4 questions : Qu'est-ce qu'un projet économique ? Qu'est-ce qu'un projet éthique ? Qu'est-ce qu'une entreprise ? L'économie n'est-elle qu'une affaire de performance ? Comme il n'y a pas d'activité économique possible sur une planète ou dans une société invivable, nous sommes arrivés à la conclusion que l'entreprise est un projet aussi bien éthique qu'économique. Ethique, parce que cette dernière est une attention aux autres, un altruisme, et que l'entreprise ne peut prospérer sans être attentive à ses actionnaires, clients, salariés, fournisseurs, territoires et ressources naturelles. Economique, au sens où on l'entend en théologie, à savoir « la façon dont on administre et gère sa maison en vue de la sauver », par un mix de performance et de robustesse.

E. Concrétisation d'un projet lancé à l'occasion de l'anniversaire de 40 ans de l'Association (2023)

Le 31 août 2025 à 10h00, Le Jour du Seigneur et Présence Protestante ont diffusé sur France 2 le **documentaire sur la finance responsable, réalisé par Claire Jeanteur**, qui commémore l'initiative de Nicole Reille, fondatrice en 1983 d'Ethique & Investissement et met en valeur la dynamique de l'investissement responsable des dernières décennies. De religieuses pionnières à des syndicalistes, d'associations chrétiennes à des entrepreneurs engagés, le récit dévoile une France où la finance se veut

Association Ethique et Investissement – **Assemblée Générale du 15 avril 2026**

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

éthique, humaine et orientée vers le bien commun. Inspirée à la fois par la pensée sociale catholique et l'éthique protestante, cette vision de la finance ne rejette pas le capitalisme, mais cherche à en infléchir les logiques exclusives et prédatrices. Ludique et pédagogique, notamment grâce aux illustrations de Jérémie Maze, le film rend accessible un sujet complexe et donne envie de passer à l'action. Avec les ingrédients suivants : outre des images d'archives rares (retrouvées par le documentariste Jean-Marie Disdero), l'accueil du Campus de la Transition (de ses jardiniers notamment), le propos est rendu vivant grâce aux participations de Geneviève Férone, François Faure, Nicole Notat, Dominique Potier, Cécile Renouard, Marie-Thérèse Thibaut, Pierre Arquié et Jérôme Courcier.

3 – La communication d'E&I

Le site Internet de l'association a fait en 2025 l'objet d'une moyenne d'environ 800 visiteurs uniques/mois. L'association alimente également régulièrement en contenus **les réseaux sociaux** via son compte LinkedIn. L'association utilise en outre comme canaux de communication :

- ses « **Lettres** » rendant compte, deux fois par an, des événements et des activités qui reflètent, d'une édition à l'autre, la vitalité d'Ethique et Investissement.
- sa « **Communication économique et financière** », dont la primeur est réservée à nos adhérents qui rend compte, en les justifiant, des décisions prises au comité d'éthique du fonds NS50 alias Nouvelles Stratégie 50 (il est, depuis l'origine, chargé de déterminer la liste des entreprises « investissables »). Analysée par secteur économiques, la liste des entreprises retenues/exclues a est reprise dans les publications de 2025 intitulées « Communication Economique et Financière d'E&I », diffusées par courriel en priorité à nos adhérents, préalablement à leur mise en ligne sur notre site, dans un second temps.

De plus, des membres du CA publient des **tribunes dans la presse ou participent à des évènements au titre de l'Association** :

- En janvier, dans la **Revue Banque**, « **La Fed franchira-t-elle le Rubicon des stress-tests climatiques?** », Jérôme Courcier a tenté d'élucider pourquoi les grandes banques américaines ont décidé d'attaqué en justice leur autorité de tutelle, la Réserve Fédérale, au sujet des tests de résistance mis en place pour s'assurer que leurs bilans sont suffisamment solides pour faire face à un choc économique majeur. Cherchent-elles, comme elles l'affirment, à préserver leurs capacités de prêts aux ménages et aux entreprises, à piloter les niveaux adéquats de dividendes ou de rachats d'actions servis à leurs actionnaires ou à prévenir toute velléité de la Fed de les contraindre à gérer les risques climatiques, en surfant sur l'élection de Donald Trump ? La Fed a annoncé le 16/01 qu'elle se retirait du Réseau des banques centrales pour le verdissement du système financier (NGFS).
- En mai, toujours dans la **Revue Banque**, « **ESG et armement : définir les conditions d'un financement responsable de la défense** », Jérôme Courcier a souligné que le problème du financement de la défense est plus lié à sa complexité, à sa mauvaise image et à l'absence d'une taxonomie sociale, qu'à des contraintes imposées par l'application de critères ESG (nonobstant les apparences).
- Jérôme Courcier s'est également exprimé dans un numéro d'**Idéal investisseur - Magazine** qui traite de l'investissement dans le secteur de la défense, aux côtés d'auteurs ayant de hauts niveaux de responsabilités dans le monde de la finance.

Association Ethique et Investissement –

Assemblée Générale du 15 avril 2026

Rapport moral et d'activité 2025 présenté

4 – Les adhérents, la gouvernance et les moyens de l'association

A. Les adhérents

Type d'adhérent	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Association	7	10	8	7	4	8
Congrégation Féminine	45	51	52	53	50	49
Congrégation masculine	5	7	7	6	5	5
Entreprise et Sté de Gestion	10	12	10	13	10	11
Personne privée	22	18	21	22	25	26
Total général	89	98	98	101	94	99

Le nombre et la répartition des cotisants par catégorie est assez stable, malgré une certaine rotation surtout chez les entreprises et les personnes privées.

B. La gouvernance

Le Conseil d'Administration a enregistré le renouvellement des mandats de Pierre Arquié et Bernard Viallatoux, et le non-renouvellement de ceux de Martine Elsakhawi, Cécile Franquin et Christiane Vanvincq, cette dernière étant remplacée par Chantal Arnaud.

À la suite de ces mouvements, le CA compte depuis l'AG tenue en 2025, 13 membres dont 4 « religieux », Le ratio statutaire de minimum un tiers du CA composé de « religieux », ou de leur représentant est donc respecté. Arrivent en fin de mandat, en 2026 : Aurélie Baudhuin, Pierre Chardigny, Geoffroy de Vienne, Evelyne Royer dont le renouvellement des mandats, est mis au vote.

En 2025, le CA de l'Association s'est réuni 5 fois le 29 janvier, 20 mars, 12 juin, 18 septembre et 20 novembre.

C. Moyens et partenaires

En 2025 le temps de travail de la Déléguée Générale est passé de 3 à 4 jours par semaine ; les recettes de formation ont atteint un niveau exceptionnel du fait de la conjonction de plusieurs facteurs: doublement de la formation PLT, ajout d'une nouvelle formation sur l'éthique et partenariat avec la Corref.

Au-delà du soutien de ses adhérents et du précieux concours de ses bénévoles, l'Association est entourée d'un certain nombre de partenaires. Leurs contributions à ses travaux prennent différentes formes, soutien financier, mise à disposition de moyens, de contacts pour nos événements, échanges d'informations, diffusion dans leurs propres canaux de nos propositions d'activités.... Leur apport est déterminant, qu'ils en soient ici chaudement remerciés.

Quelques-uns de nos partenaires significatif, en 2025 :

Association Ethique et Investissement –
Assemblée Générale du 15 avril 2026
Rapport moral et d'activité 2025 présenté

- **Campus de la Transition**, qui a accueilli et inspiré l'équipe de tournage du documentaire « *Les Jardiniers de l'Économie* » de Claire Jeanteur ;
- **RRSE**, *Regroupement pour la Responsabilité Sociale des Entreprises*, une Association Canadienne dont l'origine et la culture sont très proches de notre Association ;
- **Mandarine Gestion**, société de gestion gérant NS50 depuis qu'elle a été rachetée (en 2024) par LFPI où la société Meeschaert est détenue depuis 2021, qui a accueilli dans ses locaux notre soirée-débat du 25 novembre 2025 ;
- **Delubac AM**, société de gestion, hôte de plusieurs de nos événements dont notre AG 2025 (et 2026) ;
- **FIR Forum pour l'Investissement Responsable**, avec lequel notre association agit en matière de dialogue actionnarial, notamment ;
- **CORREF**, *Conférence des Religieux et Religieuses de France* qui relaie dans ses publications nos formations et réunions entre Pairs ;
- **Phidéis, Sanso, Ethifinance** qui ont contribué à la réussite du lancement de notre nouvelle formation, tout public « *Quelle éthique pour mes placements, quels placements pour mon éthique ?* » ;
-

5 - Bilan et perspectives

Nous nous inscrivons résolument dans les axes du plan à 3 ans, présenté les années précédentes.

En ce qui concerne le développement du nombre des adhérents, prévu dans ce plan, car ils donnent à l'Association les moyens d'agir, nous misons courant 2026 sur des réunions (projections-débat) autour du documentaire de Claire Jeanteur dans divers cénacles (à Paris et en régions), avec le généreux accord des auteurs, des producteurs et des diffuseurs de ce film audacieux tant le sujet abordé est difficile à mettre en image et à rendre accessible au plus grand nombre.

Nous cherchons également à être plus présents auprès des décideurs publics et des instances de régulation (AMF, ESMA) au travers de diverses actions d'engagement, notamment sur les rachats d'actions.

Enfin, nous nous sommes rapprochés d'églises chrétiennes de sensibilités diverses, que ce soit lors de la création de l'[IHEFR](#), de la 1^{ère} conférence de la communauté des investisseurs religieux en Europe ou dans le cadre d'un travail de définition d'une doctrine d'investissement dans le domaine de la défense, réalisé pour l'Archevêque Mgr Ulrich.

6 - En guise de Conclusion

Pour réaffirmer la raison d'être et l'ambition de l'Association, 4 membres du CA se sont portés volontaires pour « toiletter » la Charte d'Investissement dans laquelle nous affirmons les valeurs qui nous animent avec la double volonté de s'inscrire dans la ligne de la pensée sociale chrétienne et d'agir en direction des entreprises dans une perspective de long terme. Nous devrions être en mesure de vous la présenter l'an prochain ainsi que diverses évolutions concernant le fonds NS 50.

Merci d'être à nos côtés.

Jérôme Courcier
Président d'E&I